



# [ conseil municipal #52 ]

Jeudi 17 juillet 2008

Anglet

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, HADIDI, Adjoint

M. ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mme HERVELIN, M. LIÉNARD, Mme PEIGNEGUY, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, MM. OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. MARTI qui a donné procuration à M. VOISIN  
Mme ONDARTS qui a donné procuration à M. CAZAUX  
Mlle RIVIERE qui a donné procuration à M. ROUX  
Mme KEH qui a donné procuration à M. DAUBAGNA

ABSENT :

M. PAUL-DEJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVE Cédric



## 1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le Budget Supplémentaire 2008 s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses :

Section de fonctionnement	716 476 ,00 €
Section d'investissement	<u>20 652 141,19 €</u>

<u>TOTAL</u>	<u>21 368 617,19 €</u>
--------------	------------------------

Recettes :

Section de fonctionnement	716 476,00 €
Section d'investissement	<u>20 652 141,19 €</u>

<u>TOTAL</u>	<u>21 368 617,19 €</u>
--------------	------------------------

**VOTE :**

- 29 POUR
- 9 CONTRE :  
MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude,  
Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE.

**ADOPTE**

-----

**2 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Deux associations sportives ont sollicité une subvention complémentaire pour l'exercice 2008.

L'association Anglet Olympique Rugby Club a dû faire face à un développement important des activités de l'école de rugby ainsi qu'à de nombreux déplacements liés aux phases qualificatives du championnat.

Il est octroyé une subvention complémentaire de 15 000 € à l'Anglet Olympique Rugby Club.

Par ailleurs, l'association de gymnastique sportive Hegal Egin connaît depuis plusieurs années une progression de son activité qui l'a conduite notamment à participer au championnat de France de gymnastique. D'importantes charges financières ont été entraînées par ces activités, et il est également fait appel très largement aux participations des membres du club.

Il est accordé une subvention complémentaire de 3 000 € à l'association Hegal Egin.

**VOTE :**

- 29 POUR
- 1 CONTRE : M. CHASSERIAUD
- 8 ABSTENTIONS :  
MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, M. OLIVE Claude,  
Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE.

**ADOPTE**

-----

**3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Le Budget Supplémentaire 2008 s'équilibre de la façon suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

. Dépenses	130 159,00 €
. Recettes	130 159,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

. Dépenses	158 479,67 €
. Recettes	158 479,67 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**4 - ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

La dernière actualisation des tarifs d'occupation du domaine public est intervenue au 1<sup>er</sup> Juillet 2007. Il est proposé de majorer de 2 % l'ensemble de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2008.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**5 - ACTUALISATION DES TARIFS D'UTILISATION DU POLE ENFANCE DU DOMAINE DE BAROJA**

(Rapporteur : Mme MAURY)

Les tarifs des différentes prestations du pôle Enfance du Domaine de Baroja sont réactualisés à compter du 30 août 2008.

**VOTE :**

- 37 POUR
- 1 ABSTENTION : Mme DESTRUHAUT

**ADOpte**

-----

**6 - RESTAURANTS SCOLAIRES MUNICIPAUX - MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE**

(Rapporteur : Mme MAURY)

Une consultation par voie d'appel d'offres a été ouverte pour renouveler le marché de prestation de service des restaurants scolaires municipaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer un marché de 3 ans avec la Société ANSAMBLE SRA Aquitaine, mieux disante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**7 - SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL**

(Rapporteur : Mlle PEREIRA)

Le Contrat Educatif Local cosigné par la Ville d'Anglet et l'Etat vise la mise en œuvre d'une politique d'action sociale et d'accueil des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans.

Le contrat est arrivé à échéance le 31 Décembre 2007. Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant pour le renouvellement de ce contrat pour la période 2008/2010.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**8 - ACTUALISATION DES TARIFS DE CREATION DE DEPRESSION DE TROTTOIRS**

(Rapporteur : M. CELAN)

Il est proposé d'actualiser les tarifs des droits de voirie pour l'exécution de dépressions de trottoirs de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> Août 2008.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**9 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE CHAPITEAUX**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

La dernière actualisation des tarifs de location de chapiteaux a pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs de 2 % avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**10 - CLUBS DE COUTURE - ACTUALISATION DES TARIFS**

(Rapporteur : M. Cédric OLIVE)

La cotisation d'adhésion aux clubs de couture est de 22 € depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2004.

Il est proposé d'actualiser ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2008 qui sera fixé à 24 € et qui demeurera inchangé du 1<sup>er</sup> Septembre 2008 au 1<sup>er</sup> Septembre 2010.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**11 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR**

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

La dernière actualisation des tarifs de taxe de séjour a été effectuée le 23 Juin 2004.

Il est proposé de faire varier ces tarifs de façon différenciée avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2009, et de les fixer comme suit :

Hôtels de Tourisme-Résidences 4 étoiles et 4 étoiles luxe Villas et meublés Hors-classe	1,50 €
Hôtels de Tourisme-Résidences 3 étoiles Villas et meublés de 1 <sup>ère</sup> catégorie	1,10 €
Hôtels de Tourisme-Résidences 2 étoiles Villas et meublés de 2 <sup>ème</sup> catégorie	0,78 €
Hôtels de Tourisme-Résidences 1 étoile Villas et meublés de 3 <sup>ème</sup> catégorie	0,64 €
Hôtels et meublés non classés	0,40 €
Villages de vacances :	
« Grand Confort »	0,70 €
« Confort »	0,60 €

Campings et caravanings	0,24 €
Chambres d'hôtes	0,40 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**12 - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES**

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Plusieurs titres de recettes émis en 2003, 2005 et 2006 n'ont pu être recouverts malgré toute diligence exercée par Monsieur le Trésorier Municipal d'Anglet.

Ces titres concernent des objets divers tels que dégradations du domaine public, non paiement de repas pris dans les restaurants scolaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008, article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**13 - ADAPTATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT EXISTANTE AU PROFIT DE L'OFFICE 64 DE L'HABITAT**

(Rapporteur : M. VOISIN)

Par délibération du 28 Avril 2008 Monsieur le Maire avait été autorisé à signer un avenant au classement des garants pour permettre à l'Office 64 de l'Habitat d'établir un contrat de compactage de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

A la suite d'une erreur matérielle, il convient de modifier l'article 4 libellé ainsi : « le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en tant que de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**14 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE**

(Rapporteur : M. LAGARESTE)

A l'issue d'une négociation entre la Ville et l'Association d'Aide Familiale et Sociale, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'exercice 2008 aux termes de laquelle sur la base de 155 000 heures de garde la Ville apportera un soutien financier à l'association, sous forme d'une participation horaire de 0,97 € pour l'année 2008.

Par ailleurs, la Ville versera également à l'association une subvention d'un montant de 28 789 € pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**15 - CREATION D'UN ESPACE FAMILLES POUR LES PRESTATIONS PERISCOLAIRES - ACCEPTATION DES PAIEMENTS A DISTANCE**

(Rapporteur : Mme MAURY)

Le Service de l'Action Educative a négocié avec la Société ARPEGE la mise à disposition d'un logiciel pour permettre la création d'un espace familles pour les prestations périscolaires. Ce logiciel a été conçu pour permettre, notamment, d'accepter les paiements à distance.

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en place les conditions de paiement à distance et d'autoriser le régisseur de recettes à ouvrir un compte courant de dépôt de fonds.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**16 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE TXAKURRAK - MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Madame Joëlle TURCAT est désignée déléguée au Syndicat Intercommunal TxakurraK. Elle remplace Madame Anne-Marie BORDA.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**17 - CESSION DE TERRAIN POUR AMENAGEMENT DE LA RUE DE CHASSIN**

(Rapporteur : Mme PEIGNEGUY)

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Chassin, Monsieur HARAN, propriétaire d'une parcelle sise 36, rue de Chassin, a accepté la cession à titre gratuit à la Ville d'Anglet de 7 m<sup>2</sup> de ce terrain. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**18 - PROMENADE DE LA BARRE - ACQUISITION DE PARCELLE POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE**

(Rapporteur : Mme LALANNE)

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Promenade de la Barre, une cession d'emprise a été envisagée pour laquelle la Congrégation des Servantes de Marie, propriétaire, a donné son accord. Il est proposé, sur la base d'un montant de 300 €/m<sup>2</sup>, d'acquérir une parcelle d'une contenance de 375 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**19 - CESSION DE PARCELLES POUR ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A63**

(Rapporteur : M. DASSIE)

Dans le cadre du projet d'élargissement de l'A 63, les Autoroutes du Sud de la France sollicitent l'acquisition de 4 parcelles communales, cadastrées DE V3, DI V2, DK V1 et DE 202, pour une contenance globale de 1653 m<sup>2</sup>. Le montant global de ces cessions, indemnité de remploi comprise, est établi à **11 172 €**.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**20 - RETROCESSION DE PARCELLES RUE DE LAVIGNE**

(Rapporteur : M. VOISIN )

La propriété Desforges sise Rue de Lavigne, cadastrée CV 30, CV 226, CV 231 et CV 234, d'une superficie totale de 27 347 m<sup>2</sup> a été préemptée par la Communauté d'Agglomération BAB en 2007 pour le compte de la Ville d'Anglet afin de constituer une réserve foncière boisée. La CABAB propose la cession de ces parcelles moyennant le prix principal de 82 042 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**21 - RETROCESSION DE PROPRIETES AVENUE DE BAYONNE**

(Rapporteur : Mme HERVELIN)

La CABAB a préempté une propriété sise 12, avenue de Bayonne pour le compte de la Ville d'Anglet. Elle propose de rétrocéder ladite parcelle moyennant le prix principal de 41 500 €.

Par ailleurs, la CABAB avait préempté une propriété sise 9, avenue de Bayonne (anciennement propriété Guéraçague) d'une contenance de 520 m<sup>2</sup>. Elle propose de rétrocéder à la Ville d'Anglet ladite parcelle moyennant le prix principal de 106 275 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**22 - TRANSFERT DE FONCIER RUE DU MOULIN BARBOT ET ALLEE DU COÛT**

(Rapporteur : M. CAZAUX)

La propriété Lesquerdo, cadastrée BM 1, doit être acquise par Bouygues Immobilier. Ce dernier propose de céder à la Ville une bande de terrain de 574 m<sup>2</sup> en bordure de la rue du Moulin Barbot et de l'allée du Coût pour un montant de 4 500 €. Cette cession permettra la réalisation de travaux de mise en sécurité pour les piétons et les cyclistes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

### **23 - RENOVATION DE LA PATINOIRE - PROGRAMME DES TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE**

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Il s'agit de travaux de rénovation de la Patinoire, sans extension de la surface de glace actuelle. Ces travaux de rénovation visent à améliorer la production de froid ainsi que la mise en accessibilité du site. Des travaux de sécurité seront également réalisés. Il est par ailleurs prévu de ravalier les côtés Nord et Est de la Patinoire puisque la précédente opération (1996) avait reconfiguré complètement les façades sud et ouest. Enfin, des dispositifs seront installés pour permettre la production électrique photo voltaïque et réaliser ainsi des économies d'énergie. Le montant global de l'opération est estimé à 4 000 000 € HT.

Il est notamment décidé : de réaliser cette opération et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, de faire établir le programme détaillé de l'opération, de lancer une procédure négociée pour la désignation du maître d'œuvre, de désigner les membres du jury, de solliciter les aides auprès des partenaires financiers potentiels.

#### **VOTE :**

- 29 POUR

- 9 ABSTENTIONS :

MM. ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude,  
Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE.

#### **ADOPTE**

----

### **24 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BECASSE - PROGRAMME DES TRAVAUX ET LANCEMENT D'UN CONCOURS ARCHITECTURAL**

(Rapporteur : M. Cédric OLIVE)

Le projet de restructuration urbaine de la place de la Bécasse permettra de renforcer le lien social et d'améliorer la vie au quotidien des habitants de Blancpignon. Le coût de l'opération est estimé à 3 000 000 € HT.

Il est notamment décidé : de réaliser cette opération et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, de faire établir le programme détaillé de l'opération, de lancer une procédure négociée pour la désignation du maître d'œuvre, de désigner les membres du jury, de solliciter les aides auprès des partenaires financiers potentiels, d'entreprendre les négociations foncières dans le périmètre de l'opération.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

----

### **25 - CARREFOUR DE LA LAROCHEFOUCAULD - PROGRAMME DES TRAVAUX ET LANCEMENT D'UN CONCOURS ARCHITECTURAL**

(Rapporteur : M. ROUX)

L'aménagement du carrefour Laroche foucauld, opérations retenues au titre du plan pluriannuel d'investissement de la CABAB, ambitionne de répondre à plusieurs objectifs : qualifier les espaces publics et révéler l'identité du quartier par un traitement urbain, faciliter l'émergence d'un front bâti ( commerces et logements), retisser le lien entre les 2 rives du quartier en favorisant les échanges transversaux, valoriser et sécuriser la circulation de transit du Boulevard du BAB en la dissociant de la circulation interne du quartier, favoriser les circulations douces...

Le coût global de l'opération est estimé à 8 000 000 € HT.

Il est notamment décidé : de réaliser cette opération et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, de faire établir le programme détaillé de l'opération, de lancer une procédure négociée pour la désignation du maître d'œuvre, de désigner les membres du jury, de solliciter les aides auprès des partenaires financiers potentiels, d'entreprendre les négociations foncières dans le périmètre de l'opération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**26 - COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER 2007 DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE**

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Ces documents sont à la disposition du public à la direction des Services Techniques.

-----

**27 - RESSOURCES HUMAINES - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

(Rapporteur : M. ESPILONDO)

Il est décidé de renouveler le CTP commun à la Ville et au CCAS, et de maintenir à 6 le nombre de représentants titulaires pour chacune des représentations.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**28 - PRET D'ŒUVRES DE LA COLLECTION MUNICIPALE**

(Rapporteur : Mme BORDA)

A l'occasion de l'exposition d'août intitulée « Trésors des Mairies du Pays Basque » organisée par la Ville de Ciboure, il est décidé de prêter à cette dernière la toile de Jean BAUDET intitulée « L'entrée de la Barre de l'Adour ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

-----

**ANGLET, le 18 JUILLET 2008.**

**Le Maire.**